



communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires prennent des mesures pour rapprocher les Canadiens des emplois

Charlottetown, le 11 juillet 2014 – Les ministres du marché du travail de l'ensemble du Canada se sont réunis aujourd'hui afin de prendre des mesures pour que les Canadiens possèdent les compétences dont ils ont besoin pour être compétitifs dans le contexte d'une économie mondialisée. Le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) est coprésidé par l'honorable Jason Kenney, ministre fédéral de l'Emploi et du Développement social et ministre fédéral du Multiculturalisme, et par l'honorable Allen Roach, ministre de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard.

« La priorité numéro 1 de notre gouvernement consiste à créer des emplois, à stimuler la croissance économique et à favoriser la prospérité à long terme. Je me réjouis de constater que, depuis la dernière fois que les ministres du marché du travail se sont rencontrés, la mise sur pied de la Subvention canadienne pour l'emploi a beaucoup progressé. En demandant aux employeurs de mettre la main à la pâte, la Subvention canadienne pour l'emploi va favoriser les formations qui mènent à des emplois garantis. Dans l'année qui vient, nous entendons poursuivre sur notre lancée et travailler ensemble afin d'améliorer la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, de faire en sorte que l'information sur le marché du travail soit de meilleure qualité, d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre et de renforcer les systèmes de formation des apprentis ainsi que les Ententes sur le développement du marché du travail. »

L'honorable Jason Kenney, ministre de l'Emploi et du Développement social et coprésident du FMMT

« Les provinces et les territoires partagent d'importantes responsabilités en ce qui concerne les programmes d'emploi et l'acquisition des compétences. Nous sommes contents d'avoir

ainsi l'occasion de nous retrouver pour discuter des grands enjeux et des défis que nous pouvons rencontrer. Nous apprenons les uns des autres en collaborant pour offrir aux Canadiens les meilleurs services en matière d'apprentissage, de formation et d'emploi. »
L'honorable Allen Roach, ministre de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard et coprésident du FMMT

Les ministres ont discuté de plusieurs éléments qui sont essentiels à des marchés du travail robustes et d'initiatives conjointes qu'ils peuvent entreprendre pour soutenir cet objectif. Ils ont aussi parlé des changements apportés récemment au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Information sur le marché du travail

Les ministres ont convenu qu'une meilleure information sur le marché du travail de meilleure qualité est nécessaire pour appuyer la prise de décision des chercheurs d'emploi, des étudiants, des employeurs et des responsables des politiques. Ces informations permettent notamment aux Canadiens de prendre des décisions éclairées concernant leur formation et leurs études, ainsi qu'à se tenir au courant des emplois offerts.

Les gouvernements doivent collaborer plus étroitement pour soutenir une amélioration continue de la qualité et de la disponibilité de l'information sur le marché du travail.

Le gouvernement du Canada a accepté de financer deux nouvelles enquêtes, au coût de 14 millions de dollars par année, afin de recueillir des données fiables et comparables sur les salaires et les emplois disponibles et de bien comprendre les pressions actuelles et émergentes sur le marché du travail. Le gouvernement du Canada s'est engagé à communiquer l'information ainsi obtenue à l'ensemble des provinces et des territoires. En outre, les ministres se sont mis d'accord pour améliorer la collecte de nouveaux renseignements sur le marché du travail.

Les ministres des provinces et des territoires se sont engagés à améliorer la communication des données et le Système d'information sur l'éducation postsecondaire.

Enfin, le gouvernement du Canada va créer un mécanisme amélioré de jumelage entre emplois et travailleurs, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Formation des apprentis

Les ministres ont reconnu qu'il fallait améliorer la formation des apprentis et que les employeurs jouent un rôle essentiel en offrant aux apprentis de la formation en cours d'emploi et de l'expérience professionnelle.

Les ministres se sont mis d'accord sur une mesure d'harmonisation pancanadienne des métiers désignés Sceau rouge. Ils ont pris acte du travail réalisé jusqu'à présent sous la

direction des premiers ministres des provinces et des territoires et du financement offert par le gouvernement du Canada pour appuyer ce travail. Les ministres recevront cet automne un rapport sur la mise en œuvre de l'harmonisation dans 10 métiers désignés Sceau rouge au cours des 18 mois à venir¹. Cette mesure d'harmonisation est audacieuse, mais atteignable. Les ministres recevront un rapport à propos de la mobilisation des employeurs en tant que moyen permettant d'accroître les taux d'achèvement des formations. Les ministres ont demandé au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage de poursuivre rapidement l'harmonisation d'autres métiers.

Mobilité de la main-d'œuvre

Depuis que le chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur a été révisé, il y a cinq ans, des progrès considérables en la matière ont été accomplis dans l'ensemble du Canada. Ces progrès doivent se poursuivre. Les ministres se sont engagés à continuer de lever les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre.

Les ministres ont convenu qu'il fallait mieux informer les Canadiens, notamment en ligne, pour que les qualifications des travailleurs soient reconnues partout au Canada.

L'Accord sur le commerce intérieur garantit aux travailleurs qui satisfont aux exigences d'une province ou d'un territoire concernant une occupation réglementée qu'ils pourront demander que leurs titres de compétences soient reconnus dans tous les territoires et provinces du Canada où cette profession est aussi réglementée.

Ententes de financement du marché du travail

Les ministres ont discuté des ententes de financement du marché du travail, qui offrent un appui essentiel aux Canadiens en matière de formation et d'emploi. Ces ententes comprennent les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et les Ententes sur le Fonds pour l'emploi.

Dans les mois à venir, ils seront informés des résultats des consultations menées auprès des intervenants et ils collaboreront pour que ces ententes répondent aux besoins actuels des marchés du travail, tout en veillant à ce qu'il y ait une solide reddition de comptes sur les résultats.

Les ministres ont en outre parlé de la mise en œuvre, d'un bout à l'autre du pays, des ententes sur le Fonds pour l'emploi. La Subvention canadienne pour l'emploi figure parmi les

¹ Étant donné que le système québécois de formation des apprentis diffère de ceux en place ailleurs au Canada, le Québec participera aux efforts d'harmonisation en qualité d'observateur.

éléments clés de ces ententes². Les ministres provinciaux et territoriaux se sont engagés à mettre en vigueur la Subvention canadienne pour l'emploi au cours des semaines et des mois à venir.

Les ministres ont discuté de l'importance de l'évaluation qui aura lieu en 2015 et qui permettra aux gouvernements d'examiner la mise en œuvre de la Subvention canadienne pour l'emploi et d'apporter les améliorations nécessaires. Les ministres ont créé un groupe de travail qui définira les paramètres qui serviront à l'évaluation de la Subvention canadienne pour l'emploi.

Reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger

Les ministres ont reconnu qu'il est important d'intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail. Aujourd'hui, ils ont annoncé l'ajout de 10 nouvelles occupations au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger³. Le Cadre contribue à améliorer l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour les professionnels formés à l'extérieur du Canada, afin qu'ils puissent mettre à profit plus rapidement leurs connaissances et leurs compétences. Les provinces et les territoires détermineront leur niveau d'engagement à l'égard de ces nouvelles occupations en fonction de leurs propres besoins pour le marché du travail.

Les ministres ont convenu de lancer un plan d'action à l'automne pour améliorer davantage la reconnaissance des titres de compétences étrangers. De plus, les ministres des provinces et des territoires consulteront les organismes de réglementation sur des sujets tels que les soutien à offrir aux nouveaux arrivants avant leur arrivée en sol territoire canadien.

- 30 -

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Alexandra Fortier
Attachée de presse
Cabinet du ministre Kenney
819-994-2482

Amber Caseley

² L'entente conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral n'inclut pas la mise en œuvre de la Subvention canadienne pour l'emploi. Par conséquent, le Québec participera aux travaux portant sur la Subvention canadienne pour l'emploi à titre d'observateur.

³ Bien que le Québec n'ait pas adhéré au Cadre, il en appuie les principes et accepte de partager les rapports publics qu'il a déjà communiqués à ses citoyens, notamment ceux déposés à l'Assemblée nationale.

Agente principale des communications
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
902-620-3774